

NÉGOCIATIONS



Nous venons juste de compléter notre cahier des demandes normatives en prévision de son dépôt éventuel à la partie patronale qui devrait se faire dans les prochaines semaines. Par la suite, le document vous sera distribué. Nous ne pouvons pas encore parler de date pour ce dépôt, car il s'agit pour nous de le faire à un moment stratégique afin de ne nuire en aucune façon au dossier des négociations. Vous remarquerez qu'aucune demande liée au monétaire n'apparaîtra dans ce document, le tout étant relié à notre étude de rémunération globale.

L'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) travaille présentement à l'élaboration de cette étude. Plusieurs retards furent enregistrés attribuables au fait qu'il s'agit pour nous tous d'une première et que plusieurs rencontres techniques ont été nécessaires pour établir certains paramètres et hypothèses. Il reste encore quelques points à discuter, mais les travaux vont bon train. La collaboration entre l'ISQ, l'employeur, le Conseil du trésor et l'APPQ est bonne, et ce, même dans un contexte politico-économique difficile.

Afin de mettre en place et d'officialiser cette nouvelle façon de négocier, un projet de loi qui amendera notre Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec sera déposé avant la fin de cette session parlementaire. À la suite de l'adoption de cette modification, il y aura parution légale dans la Gazette officielle avec un délai de 45 jours avant qu'elle n'entre en vigueur.

Au moment d'écrire ces lignes, le comité de Stratégie se réunira sous peu afin d'élaborer une série de moyens de sensibilisation à mettre en place au besoin, et ce, toujours dans le but de sensibiliser l'employeur et le gouvernement au bien-fondé de nos attentes.

Donc, soyez assuré que l'Association met tout en œuvre pour la prochaine ronde de négociations et que tout sera mis en place pour l'atteinte de nos objectifs.